

Appel à candidatures relatif au recrutement d'une nouvelle direction (H/F) pour l'EPCC de la Cité du Mot à la Charité-sur-Loire.

Après douze années d'activité marquées par le développement du projet qui ont permis d'en assurer l'ancrage et le rayonnement, le recrutement d'une nouvelle direction pour la Cité du Mot, créative et fédératrice, s'inscrit dans le contexte de l'expression de fortes attentes d'évolution du modèle de l'EPCC par ses financeurs et du besoin exprimé en particulier par l'Etat d'une conformité accrue aux exigences du cahier des charges du label Centre culturel de rencontre, alors que des enjeux nouveaux se présentent pour la Cité du Mot, notamment à travers la conduite de travaux patrimoniaux d'ampleur et la perspective d'ouverture d'une médiathèque.

Description du poste

La durée du mandat est de trois ans. Ce mandat est renouvelable par période de trois ans.

Le directeur ou la directrice assure la direction de l'établissement. A ce titre il ou elle :

- Conçoit et met en œuvre le projet d'établissement, en cohérence avec les orientations définies par les tutelles ;
- Assure la programmation de l'activité artistique et culturelle de l'établissement;
- Prépare les conseils d'administration et assure le lien avec les tutelles et les financeurs de l'EPCC ;
- Est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- Prépare l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et ses modifications et en assure l'exécution ;
- Assure la direction de l'ensemble des services ;
- A autorité sur l'ensemble du personnel, recrute et nomme aux emplois de l'établissement ;
- Passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour l'exercice de ses attributions, il ou elle peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

Modalités de désignation

Au regard des statuts de l'EPCC, les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats. Après réception des candidatures, elles établissent cette liste à l'unanimité.

Au vu des projets d'orientations artistiques et culturelles présentés par chacun des candidats entendus, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix.

Le président du conseil d'administration nomme le directeur ou la directrice parmi la liste de candidats établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration, sur proposition de cet organe.

- **Pré-sélection :**

Suite à la publication de l'appel à candidatures, les candidats disposent d'un délai de 30 jours pour envoyer un CV et une lettre de candidature de 2 pages maximum.

A ce stade de la procédure, il n'est pas attendu de rédaction d'un projet d'établissement. La pré-sélection sera établie sur la base du CV et de la lettre de candidature.

- **Auditions :**

Un nombre total maximum de 5 personnes seront retenues pour la phase des auditions. Ces candidats se verront remettre un ensemble documentaire visant à permettre aux candidats présélectionnés de rédiger un projet détaillé.

Les candidatures présélectionnées seront analysées sur la base des critères du cahier des charges et du décret relatif aux centres culturels de rencontre (CCR). Un projet détaillé de 5 à 10 pages sera proposé par les candidats incluant :

- un projet d'établissement ;
- une stratégie culturelle globale (articulant les dimensions patrimoniale, artistique et de la lecture) ;
- un plan opérationnel (budget, partenariats, ressources humaines).

Les candidats présélectionnés seront auditionnés la première semaine de septembre 2026. Le jury sera paritaire. Il sera constitué par des membres du conseil d'administration (CA), dont des représentants de la DRAC, et des experts externes (représentants du ministère de la Culture et/ou de la Fédération des CCR).

- Les critères d'évaluation lors de ces auditions seront les suivants :
 - Pertinence du projet au regard du label CCR (interdisciplinarité, innovation) ;
 - Pertinence du projet au regard des enjeux de l'inscription territoriale de l'EPCC et de sa capacité à dialoguer avec le monument dans lequel il prend place et les équipements communaux adjacents ;
 - Faisabilité / soutenabilité (budget, calendriers) ;
 - Capacité à développer des ressources propres (billetterie, mécénat, ...).

- **Décision :**

Le vote du CA quant au choix du candidat retenu sera réalisé sur la base de la majorité des 2/3, avec accord unanime des collectivités membres.

Enjeux du renouvellement du poste de direction de l'EPCC

● Une situation budgétaire à consolider

Avec un budget général de fonctionnement d'environ 780 K€ s'appuyant sur 4,5% d'autofinancement pour alimenter une proposition culturelle à l'année et les charges liées à l'activité de 7 personnes, il est crucial que le levier du développement des ressources externes (billetterie, ressources liées à la convivialité, mécénat...) soit mobilisé. Pour rappel, le label de Centre culturel de rencontres vise au développement de projets entremêlant patrimoine et création contemporaine artistique, citoyenne et sociétale, mais aussi ancrage dans les territoires pour en faire de véritables outils de transmission et développement économique pour sécuriser au moins 50 % de ressources propres.

● Un concept dont l'identité doit être renforcée

Fondé initialement autour du rayonnement et de la légitimité du Festival « Aux quatre coins du mot », l'EPCC a, au fil des années, étoffé ses propositions grâce à l'engagement constant de ses directions successives et de son équipe.

Reposant essentiellement sur trois temps (Festival, Eté dans la cité et Grands chemins), la poursuite et le développement de l'activité appellent désormais une clarification de la ligne artistique et culturelle en renforçant notamment la place de la création.

De plus, le concept qui fonde la visibilité de l'EPCC mérite de bénéficier d'un ancrage plus important et d'une plus forte notoriété. Les candidats sont invités à proposer un projet culturel et artistique ambitieux, en toute liberté et répondant à une quadruple exigence : la mise en valeur du patrimoine, le soutien à la création contemporaine, le renforcement du lien social, ainsi que le développement de l'attractivité du site.

Ce nouveau projet devra être appuyé sur une vision globale de la dimension patrimoniale du site dans son territoire et sur une ligne artistique plus affirmée et résolument inscrite dans la valorisation de la création.

L'intégration à la réflexion de la spécificité historique du site est déterminante. Cette abbaye a été la première fille de Cluny. Elle a essaimé à travers l'Europe entière et elle offre aujourd'hui l'image d'un site architectural lacunaire et très intriqué, difficile à lire et à comprendre. Ce dernier point est une faiblesse mais pourrait devenir une force si le concept renouvelé prenait mieux en compte toutes ces singularités qui ouvrent des perspectives intéressantes en lien avec le déploiement d'outils numériques innovants.

Le nouveau projet doit également s'appuyer sur un modèle économique marqué par une part accrue des ressources propres : mise sous douane de certaines parties (éventuellement en laissant un accès libre aux habitants de la commune), location d'espace à des fins de réception ou d'hébergement, etc.... L'objectif est d'atteindre un taux d'autofinancement de 20 % d'ici 2029, afin de se rapprocher des taux moyens observés dans les Centres culturels de rencontres.

Le nouveau projet devra aussi être conçu pour contribuer au renforcement de l'attractivité et à la dynamique de fréquentation du site prieural dans une logique de développement territorial.

Un plan d'action structuré devra être élaboré, intégrant le développement de financements privés, la construction d'une offre commerciale adaptée, ainsi que la mise en place de partenariats avec des structures extérieures pour l'hébergement ou la restauration, capables de résoudre les difficultés d'accueil de la Cité du Mot

Enfin, ce nouveau projet devra être résolument partenarial avec l'ambition de construire des liens avec les acteurs culturels de proximité (au premier rang desquels la future médiathèque et ses partenaires intercommunaux et départementaux), locaux (ResO Nièvre, Tandem, acteurs culturels de Nevers,

Bourges Capitale européenne de la Culture et autres acteurs culturels du Cher pertinents), régionaux (l'agence régionale du livre) et nationaux (BNF, CMN).

Compétences et savoir-être attendus

Dans le cadre de la procédure de recrutement, les candidatures seront examinées au regard du projet proposé et des critères suivants :

- expérience de 10 ans au moins en gestion de projets culturels et patrimoniaux ;
- capacité à fédérer des acteurs publics/privés ;
- vision stratégique pour le rayonnement territorial et national ;
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales ;
- forte capacité de pilotage transversal ;
- capacité à incarner un projet ;
- compétences budgétaires, managériales et relationnelles

Indicateurs de performance qui seront pris en compte par le conseil d'administration pour évaluer l'action de la direction durant son mandat.

L'évaluation de l'action de la future direction sera menée en prenant en compte plusieurs indicateurs répondant aux enjeux identifiés par les administrateurs de l'EPCC :

- L'augmentation de la part de ressources propres avec un objectif de 20 % à horizon 2029 (jalons intermédiaires : 7 % en 2027, 15 % en 2028) ;
- L'augmentation de la fréquentation du site ;
- Le développement de partenariats formalisés avec les acteurs culturels pertinents ;
- Le nombre de résidences organisées ;
- Les publics touchés par les actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Informations relatives à l'emploi : contrat de droit public de trois ans renouvelable et niveau de rémunération à débattre au regard du profil retenu.

Adresse de l'établissement :

Cité du Mot, Prieuré de La Charité, 8, cour du Château, 58400 La charité sur Loire

Calendrier prévisionnel :

Date limite d'envoi des candidatures : mardi 19 mai 2026

Notification des candidats et candidates retenus en phase 2 : fin juin 2026

Date limite d'envoi des projets : fin août 2026

Audition des candidats et candidates devant un jury : 1ère semaine de septembre

Conseil d'administration de validation de la candidature et du projet retenu : octobre 2026

Prise de poste au 01/01/2027

Les candidatures sont à adresser par courrier électronique uniquement (en format PDF) à Mme la Présidente de la Cité du Mot , à l'adresse suivante : recrutement.direction@citedumot.fr